

l'autre côté de la Chambre n'élève la voix pour s'y opposer— qui explique le peu de cas qu'il fait de ces industries.

Pour ne citer qu'un petit fruit en exemple, il arrive que les fraises soient de saison sur la côte ouest plus tôt que dans l'Est, pour des raisons évidentes. Leur saison est même plus avancée encore en Californie et au Nouveau-Mexique. Et qu'arrive-t-il? Les fraises de Californie et du Nouveau-Mexique sont importées au Canada dans des conditions favorables, mais lorsque arrive la saison des fraises sur la côte ouest, rien ne les protège, et elles doivent faire face à la concurrence des fraises des États-Unis et du Mexique. Il en va de même des tomates. Nos agriculteurs de la côte ouest font faillite précisément à cause de cela. Si le gouvernement actuel a quelque intention de nous fournir à long terme des denrées du pays, alors il s'y prend bien mal par ces révisions tarifaires.

● (1640)

Les fleurs, et j'insiste, tout en étant l'un des agréments de la vie, font quand même partie de notre vie, même si elles ne sont pas comestibles. Notre houx de Noël ne se vend pas bien sur le marché de l'Est—un marché important—tout simplement parce que ce produit n'est pas protégé par des tarifs au moment opportun.

Je pense également à l'intervention que le député de Okanagan Boundary (M. Whittaker) a faite le 26 octobre. Il parlait de l'accroissement, observé ces dernières années, de la quantité de produits agricoles importés aux États-Unis et ailleurs et j'aimerais citer un extrait de la page 472 du hansard du 26 octobre:

... Les importations de fruits à baies ont également progressé de 370 p. 100 en 1975 par rapport à 1973. De 1973 à 1975, les importations de pommes ont augmenté de 58 p. 100, celles de miel de 200 p. 100, celles de confiture de 74 p. 100, celles de poulet de 294 p. 100, celles de jambon en conserve de 33 p. 100 et celles de tabac de 1,086 p. 100...

Je ne vais pas aborder la question du tabac, mais voici des industries vertes canadiennes qui sont forcées de se retirer des affaires. Je ne comprends tout simplement pas ce que le gouvernement cherche à faire. Je craindrais de devoir conclure qu'il cherche délibérément à lancer le Canada dans l'importation plutôt que dans l'exportation. Ainsi, j'ai sous les yeux une lettre d'un ancien ministre du Revenu national, datée du 27 juin 1975. Je soulevais cette question depuis trois ou quatre ans. La lettre traite des plantes, des fleurs et de l'industrie horticole, et signale que les droits saisonniers ne s'appliquent ni aux fleurs coupées ni aux plantes, et que le montant des droits sur ces marchandises est établi de la même façon que sur les autres produits d'importation au Canada; en d'autres termes, que le droit est calculé sur le juste prix du marché ou s'il est moindre, sur le prix de vente. Elle mentionne également que la juste valeur marchande, au sens où l'entend notre loi sur les douanes, est le prix de vente sur le marché libre de marchandises analogues dans le pays exportateur au moment de l'expédition au Canada.

Soit, mais on n'impose pas de droits saisonniers pour protéger l'industrie canadienne. Les ministères du Revenu national et des Finances comptent suffisamment d'experts pour pouvoir établir le niveau de droits qui assurerait la survie de la culture des denrées alimentaires au Canada. Le député de Battle River et le député de Vegreville ont parlé de l'élevage des bovins de boucherie. Il doit en être de même pour les légumes que pour

Tarif des douanes

le bœuf. Il y a notamment les choux et les pommes de terre. Je ne tiens pas du tout à essayer de savoir quelle quantité de pommes de terre le Canada importe alors qu'il existe ici des régions très propices à la culture de la pomme de terre. Il y en a dans ma circonscription. Il existe également des régions propices à la culture de la pomme, de la tomate et de la cerise.

En étudiant le Canada en longitude, d'ouest en est, et en latitude, le gouvernement verra quelles variations climatiques existent dans notre pays. Il y a des différences visibles ici dans l'Est; on a de la neige l'hiver et les étés sont ensoleillés, chauds et humides, mais la saison des cultures commence plus tôt dans l'Ouest; dès que le gouvernement se sera rendu compte de ces différences, j'espère qu'il protégera l'industrie qui constitue le pivot de cette région.

J'imagine qu'une certaine aide est accordée à l'agriculture de la péninsule du Niagara mais cela ne résout pas les problèmes agricoles de la Colombie-Britannique. L'établissement des prix dans un marché aussi vaste que celui de l'Est est une chose complexe. Il y a les tarifs-marchandise et les droits, et il faut tenir compte de ces questions lorsqu'on commercialise dans l'Est des produits qui viennent de loin, comme de la Colombie-Britannique. Par exemple, les horticulteurs de la Côte ouest qui produisent du houx pour la période des fêtes se plaignent du coût élevé du transport. Le ministère des Transports a changé sa façon de calculer les tarifs-marchandise. Ils se fondaient autrefois sur le poids d'un article, maintenant c'est sur son volume. Les députés admettent volontiers qu'une grande gerbe de houx pèse très peu mais prend beaucoup de place. Voilà qui met en lumière le problème du transport des marchandises lorsqu'elles proviennent de la Côte ouest.

En outre, le prix de l'engrais a monté. Dans le cas des serres, je suis sûr que le prix du verre a monté lui aussi. Le coût du chauffage a monté. Nous avons un climat tempéré sur la côte ouest, mais pas assez pour ne pas avoir besoin du chauffage à l'occasion. Nous devons chauffer nos serres pour que les produits parviennent à temps sur le marché.

Les pépinières constituent, elles aussi un objet de préoccupation dans ma circonscription. Les pépiniéristes continuent de se plaindre à moi des diverses façons dont leurs produits sont importés et de l'absence de protection dans leur cas. Tout d'abord, les plantes importées et à planter sont admises en franchise si elles sont en pots. Si les pépiniéristes de ma circonscription font pousser des plantes à partir de graines et veulent importer des petits pots pour transplanter leurs plantes, afin de pouvoir les vendre dans des contenants convenables, ces derniers sont imposables, mais les plantes en pots dans ces mêmes contenants de plastique ne le sont pas. C'est une injustice flagrante. Ce n'est pas toujours possible de se procurer des contenants au Canada et certains ne sont pas d'assez bonne qualité pour la vente.

Je ne peux faire autrement que de me demander pourquoi il en est ainsi. C'est, entre autres, que l'Ouest est négligé, mais j'espère que la présence dans le cabinet d'un député de la Colombie-Britannique, le ministre d'État (santé et sport amateur) (M^{me} Campagnolo), fera comprendre au cabinet l'importance de nombre de nos produits de l'Ouest. Je compte sur elle pour le faire.